

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2023

Séance ordinaire du **07 mars 2023** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 14

Absents : 0

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : Mme MOSCHLER Isabelle

Date de convocation : 28 février 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme RIEUX Dominique

7. Hôtel d'Entreprises - Local 2 - Droit de place 2023 - Brasserie Ellipsys

Par délibération du 06 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé M. CAMPOS Aurélien, gérant de la Brasserie Ellipsys à occuper une partie du domaine public devant son local pour y installer une terrasse en vue d'organiser des manifestations ponctuelles et de permettre la consommation de boissons sur place.

La redevance d'occupation du domaine public avait été fixée à 200,- € pour l'année 2022 et 400,-€ les années suivantes.

La brasserie devant faire face à quelques difficultés financières liées à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières ces derniers mois, M. CAMPOS sollicite le maintien de la redevance à 200,-€ pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de réserver une suite favorable à la requête de M. CAMPOS et FIXE la redevance d'occupation du domaine public due pour 2023, à 200,- € ;

- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision à M. CAMPOS.

La secrétaire de séance,
Isabelle MOSCHLER.

Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 22 mars 2023

Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 27 mars 2023